

Au fil de nos luttes

OCTOBRE 2006, N° 1



Mot de votre coordonnateur

Bonjour,

La dernière année de travail au MCCE a été marquée par une importante hausse des demandes de soutien à la défense individuelle. Le Comité de coordination a décidé de cesser la représentation individuelle devant les Juge-arbitres de la Cour fédérale. De

plus, le MCCE vient de conclure une entente de service juridique avec un avocat spécialisé en assurance-chômage afin de lui référer une partie des dossiers de nos membres en appel devant le Conseil arbitral. L'année à venir en sera une de transition et d'adaptation à ce niveau. J'espère que les mem-

bres comprendront que c'est notre capacité d'accueil limitée qui a obligés l'adoption de telles décisions. Nous souhaitons ainsi pouvoir assurer une défense adéquate à l'ensemble de nos membres et augmenter le rayonnement du MCCE en Estrie.

Denis Poudrier

L'Assemblée générale annuelle - 24 octobre 2006

Les membres présents à l'assemblée générale annuelle du 24 octobre 2006 à 19 h recevront gratuitement un agenda

MCCE 2007 ou un exemplaire de «Conseils Pratiques 2006» publié par le Mouvement Ac-

tion-Chômage de Montréal. Ces deux documents sont vendus normalement 5 \$ chacun.

Parution du Dossier Noir sur l'assurance-chômage

Afin de dénoncer les aberrations du régime d'assurance-chômage, le Mouvement Autonome et Solidaire des Sans-Emploi (MASSE) a produit et publié le «Dossier Noir». Celui-ci présente plusieurs cas vécus par des prestataires qui ont fait face au système déshumanisé

qu'est devenu l'assurance-chômage. Le MASSE y présente son analyse de la situation actuelle et sa plateforme de revendications. Nous espérons que ce document circule le plus largement possible en Estrie. Le MCCE, comme tous les groupes membres du MASSE,

lancera publiquement ce «Dossier Noir» le 25 octobre 2006 lors d'un point de presse. Nous invitons toutes les personnes intéressées à diffuser ce document dans leur milieu à nous contacter par courriel au mcce@lemcce.org ou par téléphone au (819) 566-5811.

- **Confirmer votre présence à l'AGA à l'équipe de travail au 819 566-5811**
- **Venez partager nos « Bons coups » de cette année!**
- **Vous serons servis biscuits, café et jus.**
- **Avec votre présence, un agenda ou une publication de conseil pratique (gratuit) pour les chômeurs-chômeuses.**

Dans ce numéro :

Mot de votre coordonnateur

AGA - 24 octobre 2006

Parution du dossier noir

Disponibilité et assurance-chômage

Harper: avancer en arrière

Service de défense... Félicitations !

Implications externe du MCCE



Vesna Munizaba

Collaborateurs du journal:

Denis Poudrier
Vesna Munizaba
France Démoré

Mise en pages:
Lise Côté

Visitez notre site
Internet au
www.lemcce.org
afin de connaître
nos activités,
nos dossiers
politiques et nos
chroniques.

Disponibilité et assurance-chômage

Pour recevoir des prestations régulières d'assurance-chômage, vous devez démontrer que vous êtes disponible, à la recherche d'un emploi, capable de travailler et incapable de trouver un emploi convenable.

Être disponible, c'est être prêt à accepter tout genre de travail que sa capacité, ses aptitudes, sa formation ou son expérience permettent d'accomplir. Être disponible c'est aussi adopter un comportement qui témoigne de votre désir de travailler et de l'incapacité de trouver un emploi.

La disponibilité est une question de fait.

Délai raisonnable

Il n'est pas nécessaire qu'un prestataire se rende disponible à accepter un emploi que la Loi qualifie de non convenable. Vous avez droit à un délai raisonnable pour trouver un emploi convenable. Un emploi convenable est un emploi aux mêmes conditions et avantages que votre emploi précédent. La Loi ne précise pas la durée du délai raisonnable. Il s'agit d'un concept qui varie selon votre historique de travail ou votre cheminement professionnel. Après le délai raisonnable, il faut élargir votre champ de recherche et diminuer progres-

sivement vos exigences.

À priori, imposer des restrictions permet au bureau d'assurance-chômage de vous classer non-disponible et de vous déclarer inadmissible aux prestations d'assurance-chômage.

Pour éviter des ennuis

Le prestataire doit prouver qu'il désire sincèrement mettre fin au plus tôt à sa période de chômage, mais que le marché du travail ne le lui permet pas malgré sa bonne volonté, sa compétence et ses aptitudes. Pour éviter des problèmes, on suggère fortement aux prestataires d'effectuer des recherches d'emploi chaque semaine afin de démontrer vos disponibilités. La meilleure preuve consiste à tenir à jour une liste de vos recherches et vos démarches entreprises dans le but d'obtenir un emploi. Pour préparer la liste de recherches d'emploi le prestataire doit suivre trois étapes : exploration, action et suivi. Ça veut dire explorer le marché du travail dans votre domaine, envoyer votre c.v. et lettre de présentation, téléphoner pour faire un suivi.

Une bonne liste de recherches d'emploi contiendra des démarches effectuées des diffé-

rentes manières : par la poste, en personne, en téléphonant, par télécopieur ou par Internet. Il est recommandé de conserver les réponses écrites, de découper les pages d'annonces ou imprimer les offres d'emploi à titre de preuve.

Il faut donc toujours se déclarer disponible au travail et à la recherche active d'un emploi, à moins de connaître les conséquences du contraire. Il est important de toujours répondre aux convocations de bureau d'assurance-chômage et d'être présent-e aux rendez-vous à l'heure et à la date indiquée.

Dans le but d'informer adéquatement la population de leurs droits et obligations en matière de disponibilité et de la Loi du Règlement d'assurance-emploi en général, nous vous invitons à nos rencontres publiques d'information chaque semaine le mercredi soir à 19 h., au 187, rue Laurier, local 214.

Vous pouvez aussi visiter notre site sur Internet au www.lemcce.org afin de connaître nos activités, nos dossiers politiques et nos chroniques.

Vesna Munizaba

Harper et l'assurance-chômage: avancer en arrière

Depuis l'arrivée des conservateurs de Stephen Harper en janvier 2006, le sort de l'assurance-chômage au Canada est très douteux. On peut difficilement espérer des gains pour nos revendications historiques et légitimes. Les conservateurs, «maître-penseur» des réformes dévastatrices des années 1990 à 1997, n'ont toujours pas changé de discours. Pour eux, il est impensable de bonifier le régime afin de permettre à l'ensemble des chômeurs l'accès à cette importante protection sociale contre le chômage. Leur argument central sous-tend qu'un régime universel pousserait les gens à la paresse. Hé oui! Le mythe du chômeur volontaire qui fait la belle vie en sirotant sa bière est encore bon vendeur. Il leur est beaucoup plus facile de tenir un tel discours démagogique que d'avouer que leur volonté est de donner davantage de bonbons à leurs «p'tits amis du patronat».

Si on analyse concrètement leur argument, ils choisissent délibérément de maintenir les sans-emploi et une grande partie de la population active dans la misère afin de les encourager à aller travailler ou à garder leur job au salaire plus que mini-

mum. Pour eux, nos demandes légitimes visant l'amélioration des conditions économiques des sans-emploi mettraient le pays en faillite, rien de moins. Une telle avenue forcerait les employeurs à améliorer les conditions de travail afin d'attirer la masse des chômeurs qui se la couleraient douce. Pensez-y! Ce serait l'enfer sur terre. Encore une fois, l'argument de la concurrence mondiale les aide à nous gaver de cette «soupane».

Foutaise! Foutaise! Et re-foutaise! Ils ne cherchent qu'à nous endormir, à culpabiliser et à diviser les victimes du chômage. D'un côté, les bons chômeurs sont protégés par le régime et de l'autre, les mauvais chômeurs en sont exclus. Pourquoi chialons-nous contre ça? Ce n'est pas correct? Non! Non! Et re-non! Comment peuvent-ils prétendre que 60 % des sans-emploi sont des mauvais chômeurs et qu'il soit tout à fait normal de leur interdire l'accès aux prestations de chômage? Ça ne tient pas la route puisque malgré un surplus accumulé de plus de 50 milliards de dollars, même les bons chômeurs ont perdu des couvertures depuis une quinzaine d'années.

Réfléchissons juste un peu et demandons-nous qui sont réellement favorisés par cette triste réalité? Ne succombez pas à la facilité en accusant encore une fois les méchants employeurs... Pensez-y! Prenez votre temps! Quelques indices... les actionnaires de grandes entreprises, leurs gestionnaires grassement rémunérés pour leurs plans de réduction de personnel, les caisses électorales de certains partis politiques, etc.

En conclusion, sachiez-vous que, depuis leur prise de pouvoir, les seuls efforts des conservateurs en matière d'assurance-chômage sont concentrés vers la meilleure façon de diminuer les cotisations des employeurs. Ceux-ci sont tenus depuis des décennies de cotiser au régime à raison de 1,4 fois la cotisation de leurs employé-e-s. Le gouvernement Harper songe à réduire leur cotisation à 1,35... 1,30... 1,25... et pourquoi pas 1 pour 1?

Denis Poudrier



Denis Poudrier

*« Avancer
en
arrière »*



Stephan Harper

Service de défense... Félicitations !

Malgré une forte demande de soutien individuel, on peut dire que notre service de défense se porte très bien. Nous obtenons de plus en plus de gains suite à des demandes de révision auprès de la Commission de l'assurance-emploi. C'est sans nul doute le point le plus positif de notre bilan puisqu'il permet des règlements rapides pour nos membres ainsi qu'une libération de la charge de travail au niveau de la représentation individuelle. On peut être fier de nos résultats puisque notre taux de réussite se situe à **environ 95 %** dans l'ensemble de nos dossiers. Que les litiges fassent suite à des cas de

non-disponibilité, de départ volontaire, de congédiement pour inconduite, d'erreurs de déclarations ou d'antidations, les prestataires sortent gagnants de leur bataille juridique. Certains litiges sont plus coriaces, mais nous tentons tout de même de créer des exceptions et/ou des précédents. Ainsi, nous avons vainement tenté d'obtenir des gains dans deux cas d'inadmissibilité due à un conflit collectif. Toutefois, notre travail de recherche et de collaboration a permis d'obtenir cinq solides gains dans le dossier des chauffeurs de Taxi de Sherbrooke.

Abonnement au journal MCCE

Tous les membres du MCCE sont automatiquement abonnés au journal. Toutefois, il faut se rendre compte que les coûts d'impression et d'envois postaux sont importants. Nous incitons donc les membres à s'abonner à la version électronique du journal afin de le recevoir par courriel au format «PDF» pour le

consulter via le logiciel **gratuit** «Acrobat Reader». Cette version électronique peut être envoyée aux membres et non-membres qui le désirent. Laissez-nous votre adresse de courriel à mcce@lemcce.org et mentionnez votre intérêt pour ce journal qui sera publié à raison de trois ou quatre fois par an.



Le syndicat des prestataires d'assurance-chômage en Estrie

Rencontre publique d'information chaque mercredi soir à 19 h

Mouvement des Chômeurs et Chômeuses de l'Estrie
187, rue Laurier, local 215, Sherbrooke Qc J1H 4Z4

www.lemcce.org «Actif depuis 1980» 819 566-5811

Les implications externes du MCCE

Le MCCE, à lui seul, ne peut repousser la tempête de politiques néo-libérales qui appauvri l'ensemble de la population et fait d'important ravage dans nos programmes sociaux. Nous sommes conscient-e-s que l'effritement de notre filet de sécurité sociale et économique ne peut être combattu que sur un seul front. Une victoire dans le dossier de l'assurance-chômage ne sera possible que si nous sommes nombreux à s'opposer aux politiques inacceptables des gouvernements provincial et fédéral. Dans ce sens, les nombreuses luttes des milieux populaires et syndicaux sur divers fronts sont toutes très importantes. L'expérience du passé nous démontre bien que les grandes victoires ne viennent pas seules. Pour les obtenir, il

faut que le rapport de force des mouvements en lutte réussisse à affaiblir suffisamment la machine gouvernementale. Nos élus ont très bien compris cette réalité et font tout ce qu'ils peuvent pour diviser les gens et les organisations populaires et syndicales opposés à leurs idéaux politiques.

C'est pourquoi le MCCE travaille en solidarité avec de nombreuses organisations qui partagent notre volonté de transformation sociale. Sur le plan national, nous sommes membres du **Mouvement Autonome et Solidaire des Sans-Emploi (MASSE)**, un regroupement de 13 groupes de défense des chômeurs et chômeuses à travers tout le Québec. Nous y menons notre lutte pour un

véritable régime universel d'assurance-chômage. Au niveau régional, nous sommes membres de la **Table Ronde des Organismes Volontaire d'Éducation Populaire de l'Estrie (TROVEPE)**, un regroupement qui lutte pour une meilleure reconnaissance par l'État du travail d'éducation populaire autonome effectué par ses groupes membres. Nous demandons que cette reconnaissance soit accompagnée d'un soutien financier gouvernemental suffisant et récurrent. Nous sommes aussi membres de **Solidarité Populaire Estrie (SPE)**, une coalition inter-syndicale et populaire regroupant plus de 40 organismes qui soutient les luttes sectorielles de ses membres et coordonnent de nombreuses activités d'inté-

rêts collectifs (Fête du 1^{er} mai, dossier fiscalité, etc.).

De plus, nos locaux sont situés dans une coopérative dont nous sommes membres et qui regroupe sous un même toit, une quinzaine d'organismes de défense collective des droits. Il s'agit du **Centre coopératif de locaux communautaires de Sherbrooke (CCLCS)**. C'est une belle façon de se donner des services en commun (conciergerie, photocopieur, etc.). Pour en savoir plus sur les implications externes du MCCE, venez participer à l'assemblée générale annuelle du 24 octobre 2006.

Denis Poudrier